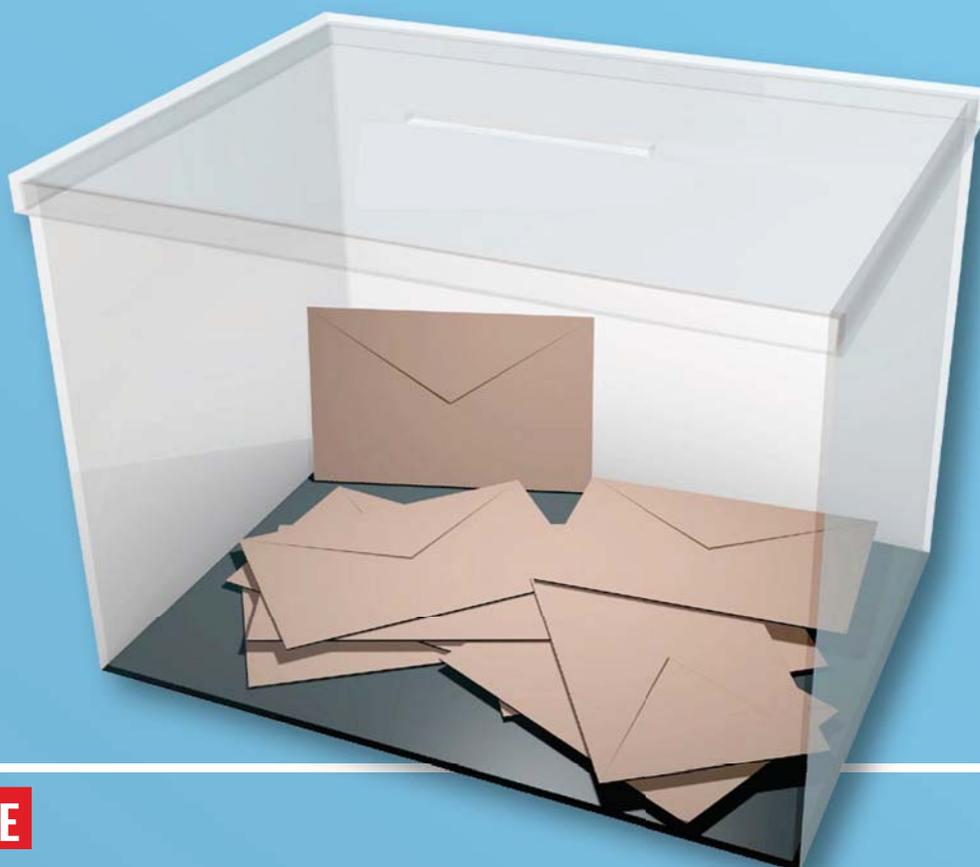


DOSSIER

L'autodétermination

OUI

NON



DOCTRINE

- Quelques aspects essentiels du Préambule de l'Accord de Nouméa
- Comprendre et évaluer les ombres et les lumières de la colonisation en Nouvelle-Calédonie
- L'endettement des collectivités territoriales : la maîtrise et la visibilité ou le risque d'impasse...
- Le développement de l'influence chinoise dans le Pacifique océanien
- L'empire français : Histoire de la vie économique
- L'Échange. Un autre nom pour le Caillou. Essai-Manifeste
- Quel projet pour les espaces maritimes français ?
- Pourquoi le cas des espaces maritimes néo-calédoniens a-t-il été pris comme « cas d'école » par l'Institut Français de la Mer pour l'analyse de la question : « 11 millions de km², pour quoi faire ? » ?
- Nouvelle-Calédonie : Souveraineté, indépendance ou nationalisme

■ Quel projet pour les espaces maritimes français ?

Eudes Riblier

Président de l'Institut Français de la Mer

Résumé

Constatant l'absence d'une politique lisible de préservation, de réhabilitation et d'exploitation durable des espaces maritimes de la France, l'Institut Français de la Mer a lancé un vaste travail d'inventaire et de réflexion : comment donner une visibilité à une politique globale, respectueuse des particularités locales ? Cet article montre la méthode adoptée, en cours d'expérimentation sur le cas particulièrement riche et complexe de la Nouvelle-Calédonie.

Abstract

In the absence of a clear and explicit policy pertaining to the development, rehabilitation and exploitation of renewable and non-renewable natural resources of maritime areas, the Institut Français de la Mer has launched a wide process of inventory and reconsideration of the issue : how to make a global policy more visible and culturally-sensitive to local approaches ? The paper explains the methodology used and in progress in New Caledonia, a particularly rich and complex case.

La France dispose depuis 1976 d'une zone économique exclusive maritime. Grâce à l'extension de son plateau continental, son espace maritime sous juridiction couvre 11 millions de kilomètres carrés, le second au monde. Par un raccourci infondé, certains y voient notre rang de puissance maritime et si politiques et médias en font souvent un motif de fierté nationale, force est de constater que notre ambition se réduit souvent à la seule expression de ce chiffre.

Or nos espaces maritimes ne doivent pas se résumer à la poésie de cette approche spatiale. Nos eaux intérieures, nos mers territoriales, nos zones économiques exclusives (ZEE), nos extensions de plateau continental – chacune ayant sa définition particulière dans le cadre des conventions internationales – donnent au pays, à ses régions, départements et territoires, en même temps que des devoirs, des droits. Encore faut-il les connaître et les exercer pour en tirer le meilleur.

En particulier, au-delà des potentialités économiques affichées dans son appellation même, la ZEE recouvre une réalité complexe et ambiguë. Il suffit pour en prendre conscience de

relire la Convention sur le droit de la mer qui énumère à l'article 56 les attributions de l'État côtier – exploration, exploitation, préservation – tout en rappelant à l'article 58 que son régime relève sauf exception du régime de la haute mer, c'est-à-dire de libertés, telle que celle de navigation (et de survol) sous la responsabilité de l'État du pavillon.

Les droits souverains d'ordre économique dont nous bénéficions dans nos ZEE recouvrent les ressources halieutiques, l'exploitation des fonds marins ou encore les ressources génétiques de la colonne d'eau. Encore faut-il que nos territoires ne soient pas pillés ou que la recherche scientifique puisse éclairer la prospection.

Or si l'on voit la France commencer à se mettre en ordre de marche pour négocier l'accès aux ressources génétiques en haute mer dans le cadre de la négociation qui vient de s'ouvrir à l'ONU (négociation dite « BBNJ »)¹, il faut bien constater que dans nos ZEE, peut-être parce que nous sommes « chez nous », rien de bien concret ne semble être fait.

Autres exemples, celui des ressources minérales, pour lesquelles sont également concernées les extensions de plateau continental pour lesquelles la France a demandé et obtenu des droits : si des recherches ont été réalisées à Wallis-et-Futuna, qu'en est-il des autres espaces et d'autres ressources potentielles ou réelles comme les hydrocarbures du canal du Mozambique dont on peut craindre qu'ils soient mal protégés de la prospection par des navires de recherche étrangers ? Ou encore celui des poissons de Clipperton désertée par la France entre deux rares et symboliques visites d'une frégate de notre marine, ou celui de nos eaux guyanaises, tant convoitées par les pêcheurs de nos voisins Sud-Américains ?

Et, bien au-delà du seul exercice de nos droits économiques, connaître, surveiller, protéger, gérer et exploiter nos espaces maritimes, c'est disposer d'un ensemble d'outils de sauvegarde et de réparation de l'environnement et de sa biodiversité, de protection de patrimoines archéologiques, de renforcement de la sécurité et de sûreté de la nation, de facilitation d'échanges régionaux et internationaux, de gestion des ressources halieutiques, de production d'énergie renouvelable, de développement de technologies marines exportables, de lutte contre les trafics illégaux, de relations internationales et de diplomatie.

L'étendue et la diversité des mers concernées montrent que des choix doivent être faits, des priorités arrêtées, des politiques fixées, des budgets affectés. Une gestion au jour le jour, en réponse

1. « BBNJ » pour Biodiversity Beyond National Jurisdictions.

à une actualité ou à une prise de conscience particulière est coûteuse, peu efficace. La gestion de nos espaces maritimes et l'usage des deniers publics ne peuvent se suffire d'effets de mode.

Pour orienter les choix et choisir les priorités, il faut connaître. Il faut une vision des situations et enjeux à la fois précise et globale.

Constatant les manques de connaissance et la faible diffusion de celles existantes, l'Institut Français de la Mer² a décidé de lancer un travail d'inventaire et de réflexion : « *11 millions de km², pour quoi faire ?* » et a mis en place, à cette fin, un groupe de réflexion réunissant les expertises de haut niveau des multiples domaines concernés.

Dans un premier temps, pour chaque zone géographique, nous rassemblons les principaux éléments dans un dossier comportant six grands thèmes :

1. Le statut juridique : délimitations des espaces et existence de différends de délimitations maritimes ; statut du territoire qui est lié à la ZEE ; accords internationaux,
2. Les acteurs : qui sont-ils ? Quelles sont leurs compétences ? Quelles sont leurs velléités concernant les espaces maritimes concernés (des politiques sont-elles menées ?). Place et culture de la mer dans les sociétés locales. Acceptation des politiques et actions maritimes (y compris pour les aires marines protégées),
3. Les caractéristiques des milieux : topographie, hydrographie ; ressources renouvelables et ressources non renouvelables ; spécificités des environnements et état écologique,
4. La sécurité et sûreté, risques et menaces : notamment pillage de ressources, trafics illicites, accidents, pollutions naturelles ou accidentelles, effets du réchauffement climatique et du changement global,
5. Le développement et l'exploitation : pêche, aquaculture, extraction, énergie, transport et ports, tourisme (croisière, plaisance...), impacts d'une économie/filière marine sur la création d'emplois,
6. Les formes et degrés de la protection, les politiques en place, les moyens disponibles.

Ces dossiers permettront alors d'alimenter un document de présentation, articulé cette fois en quatre parties :

1. L'état des lieux des espaces maritimes : statuts, localisation, caractéristiques naturelles, contestations frontalières, ressources, patrimoine culturel,
2. Ce qu'on y fait et qui le fait avec quelles retombées en termes d'emplois et de richesses : activités économiques, protection, recherche et innovation...,
3. Ce qu'on pourrait y faire : les potentiels de développement,
4. Les défis : pollution, surexploitation et effets du réchauffement climatique et du changement global, réhabilitation de la biodiversité, surveillance et contrôle, financement de l'exploitation et/ou de la protection.

Avec l'aide de Lionel Loubersac, océanologue, manager du Cluster Maritime Nouvelle-Calédonie et membre du groupe de réflexion, l'IFM a décidé de commencer ses travaux en examinant les spécificités des espaces maritimes de ce territoire au travers de notre grille de façon à alimenter ensuite le dossier synthétique. En effet, tant par la superficie couverte que par la richesse et la diversité des espaces, les spécificités de gestion ou les défis présents, il nous permet de tester notre méthode de travail sur ce qui est sans doute le cas le plus complexe des espaces maritimes de responsabilité, et donc d'ajuster cette méthode.

L'IFM espère, au travers de ce vaste projet, donner de la visibilité à une politique marine globale, respectant les particularités locales, qui montrera à la fois à nos concitoyens et à l'opinion publique internationale le bon usage et la complémentarité de nos différents espaces maritimes, cette partie du bien commun de l'humanité dont la gestion et la conservation ont été confiées à la France.

2. L'Institut Français de la Mer est une association d'utilité publique, regroupant des personnes bénévoles autour de l'objectif de mieux faire connaître et aimer la mer. Elle agit en particulier en animant des groupes de réflexion, en animant des débats et conférences, en informant le grand public, en intervenant auprès des pouvoirs publics, en publiant la Revue Maritime, revue de débats et d'opinions sur tous les sujets maritimes www.ifmer.org.